

Chère lectrice, cher lecteur.

Notre gouvernement met en application une loi qui vise à augmenter la sécurité sur les routes les plus dangereuses : limiter la vitesse à 80 kms / heure. La réaction de nombreux concitoyens me sidère.

3 469 morts sur les routes en France en 2017

238 morts victimes des attentats islamistes depuis l'année 2015.

Les 238 victimes des attentats ont ému la nation à juste titre. Les deuils furent solennisés par des manifestations populaires. Les médias ont montré les larmes des parents, des amis et de ceux qui, quoique ne connaissant pas les victimes, ont exprimé leur empathie par des fleurs ou des marches blanches. Certains ont vécu leur solidarité tout simplement pas la tristesse qu'ils ont ressentie à la lecture d'un journal ou devant la télévision ou un poste de radio. Tous les éditoriaux exprimant indignation et tristesse étaient justifiés. Il était également justifié que dans la presse écrite et sur les écrans on donne une place aux récits de ces assassinats à la une des informations.

Il faut ajouter à ces chiffres les blessés : des vies cassées momentanément ou définitivement ainsi que les blessures mentales de ceux qui ont échappé aux massacres, témoins qui ne parviennent pas à être heureux de leur chance.

Les proches sont aussi à compter parmi les victimes. La mort que l'âge impose est toujours douloureuse pour l'entourage. Mais la mort violente, prématurée, dans le déchirement des blessures se double d'un vécu atroce pour les proches de la victime.

Maintenant, cher lecteur, chère lectrice, j'en viens aux 3 469 décès sur les routes et aux blessés que ce chiffre ne mentionne pas.

Ont-elles été pleurées, ces victimes ?

Pour les parents, les amis, les proches, la douleur est la même quelle que soit la cause violente du décès : accident de la route, accident du travail, attentat ou toute autre forme d'assassinats. Et les blessures et leurs séquelles ne sont pas plus facilement supportables selon que l'on a été touché sur la route ou dans d'autres circonstances.

Mais les médias font preuve d'un endurcissement étonnant. Il faut qu'un transport scolaire ou un autocar entier plein de joyeux retraités se renversent ou encore qu'une princesse célèbre en soit victime pour que l'accident fasse la première annonce du journal télévisé et la première page de la presse écrite. Sinon le titre est envoyé à la fin s'il n'y a pas de compétitions sportives trop importantes. J'habite une zone rurale où la densité de la population est faible, comme la circulation. Il ne devrait jamais y avoir d'accidents. Cependant il s'en produit et sur des routes peu fréquentées et en bon état. Des problèmes techniques, pourraient être invoqués. Et encore, le contrôle technique obligatoire fait que les véhicules sont généralement sûrs. Cependant chaque semaine la presse locale rend compte d'accidents graves à l'intérieur du journal dans les pages consacrées à la localité concernée, sachant que le titre n'attirera que les proches : « Voitures dans le fossé », « Le véhicule a fait plusieurs tonneaux », « voiture contre tracteur » etc. Avec des photos qui sont peut-être des photos d'archives. Suit un commentaire peu ému : « Le conducteur a perdu le contrôle de son véhicule », « Il s'est produit un accident ». Cet impersonnel « il » inculquant le destin ou le manque de chance. C'est le quotidien. On est habitué. On s'habitue à tout, même à voir mourir des gens sur les routes. Il est rare de voir disposer des fleurs sur les lieux de l'accident. Qui va organiser une marche blanche pour qu'un conducteur ivrogne accepte enfin de ne pas prendre le volant en sortant du café ?

Et les concitoyens ? Quel est leur état d'esprit face aux décès ou blessures causés par les accidents sur les routes ?

Pour juger de la sensibilité de nos concitoyens à ce genre de méfaits, je me réfère particulièrement aux conducteurs. Leur état d'esprit est un phénomène culturel stupéfiant.

Parlons des ralentisseurs. Je trouve qu'ils sont des preuves remarquables du malaise mental des automobilistes. Ils s'en plaignent au motif que ces surélévations de la chaussée mettent à mal leur précieuse voiture. Qu'ils ralentissent, que Diable ! On se trouve face à l'absurde. Pour éviter que les conducteurs ne mettent en danger les habitants des agglomérations il faut mettre en danger leur véhicule. Quel état d'esprit cela révèle-t-il ? Leur mécanique est-elle plus précieuse que des vies humaines ? C'est bien parce que leur raison n'est pas capable de les convaincre de ralentir que les municipalités installent des ralentisseurs.

Les paroles aussi sont révélatrices. Je cite : « Je sais conduire, moi », « C'est ceux qui roulent lentement qui font les accidents, ils ont peur, ils hésitent. Moi, j'hésite pas », « Les limitations de vitesse, personne les respecte », « Y a pas de flics, alors j'y vais », « Ici pas de risques, y a jamais personne », « Si on respecte les limitations on se traîne, les camions nous collent au... », « Les limitations, c'est pour ceux qui savent pas conduire ». « Pas vu, pas pris », disait même un ministre à la radio. Ce genre de propos tout le monde l'a entendu (ou dit). Je laisse sous silence, cher lecteur, chère lectrice, les invectives qui m'ont été adressées depuis que je conduis (1969) parce que je me suis toujours efforcé de respecter les limitations de vitesse, parce que je sais que le code de la route est un code et que dans un état de droit on doit respecter les lois, même si on les estime injustes. Auquel cas le citoyen dispose de moyens légaux pour les faire changer. Je terminerai ma série de citations par la réflexion d'une dame très respectable et respectée, mère et grand-mère. Elle était dans une voiture conduite par un jeune homme qui venait d'obtenir son permis de conduire et qui respectait scrupuleusement les limitations de vitesse, (qui, d'ailleurs, les respecte encore aujourd'hui). Elle ne trouva rien de mieux que de s'exclamer : « Quel supplice ! ». Quant à l'argument qui soutient que dans certains départements ruraux on n'aura nulle part la possibilité de se déplacer à plus de quatre-vingt kilomètres heure, je répondrai que les dimensions des départements ont été décidées par l'Assemblée Constituante en 1789, à une époque où le déplacement à cheval était le plus rapide, (15 kms / heure avec des relais réguliers) en sorte que la préfecture fût aisément accessible de toutes les localités du département.

L'absurdité de cet état d'esprit est bien manifestée aussi par le fait que les victimes et les meurtriers potentiels inversent leur rôle selon qu'ils sont en dehors de leurs voiture ou conducteurs. Tel, qui laissant son véhicule, entreprend de traverser la rue s'expose aux agressions des automobilistes.

Mon objectif, cher lecteur, chère lectrice, n'est pas de répondre aux objections faites à la nouvelle loi. Je ne parlerai pas du fait culturel à l'origine des propos que j'ai cités. Des psychologues l'ont fait. Ce que je veux faire ressortir c'est la réticence des usagers de la route à se soumettre à des décisions qui ont pour but d'éviter des accidents et donc des victimes. Ces comportements routiniers et narcissiques sont bien loin de l'émotion ressentie à l'occasion des attentats islamistes. Pourtant les morts et les blessés sont tout autant morts et blessés. L'homme (J'allais écrire « ou la femme » mais en l'occurrence ce sont surtout les hommes, et ce, tout à l'honneur des femmes) l'homme, dis-je, qui prend le volant avec l'idée qu'il conduit trop bien pour respecter le code de la route ou qui refuse les lois qui ont pour but de diminuer le nombre des accidents, est-il apte à s'émouvoir sur les victimes qu'il risque de faire ? A-t-il conscience qu'il peut endeuiller une famille, condamner des personnes au fauteuil roulant ? A-t-il conscience qu'il sera peut-être lui-même la première victime de l'accident qu'il va provoquer ? Pense-t-il à l'épouse qu'il va laisser veuve, à ses enfants qui seront orphelins et à tous ceux qui l'aiment ? Je sais que cet homme-là est le premier à s'indigner des tueries réalisées par des fanatiques sanguinaires.

Je rappelle les chiffres par lesquels j'ai commencé cette lettre : 238 décès dus aux attentats islamistes en deux ans, 3469 morts sur les routes en 2017.

Les victimes sont tout autant victimes les unes que les autres. Les victimes de la violence routière sont négligées, occultées par la fréquence des accidents et l'inconscience des automobilistes.

Que la nouvelle loi portant sur les limitations de vitesse soit au moins un hommage à ces victimes.

Soyez assurés, chère lectrice, cher lecteur, que je n'écris pas ces lignes dans une démarche partisane. Je n'ai aucun lien avec le gouvernement. Je me place à un point de vue humain et humaniste.

Je vous remercie de prendre ces quelques lignes en considération.

Fin juin 2018

Gilbert NANCY